



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HÉRAULT RÉSOLEMENT Tournée VERS LE DIGITAL

La Caf de l'Hérault est une des premières caisses de France en nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement. Elle gère actuellement plus de 30 000 dossiers, sachant que chaque année, à la même époque (de juillet à novembre), plus de 16 000 étudiants qui emménagent et/ou déménagent dans un appartement ou dans une résidence universitaire contactent la Caf.

Afin de simplifier les démarches des étudiants et de leurs parents, et d'apporter toutes les informations utiles à la demande d'aide au logement en ligne, la Caf de l'Hérault développe et propose une série de nouveaux services en ligne, dont un tchat, mardi 9 juillet 2019 à partir de 19h.

LA CAF DE L'HÉRAULT S'OUVRE AU DIALOGUE AVEC LES ÉTUDIANTS ET LEURS PARENTS AVEC DE NOMBREUX E-SERVICES

Le Tchat du 9 juillet de 19h à 20h30 : Il s'adresse aux parents d'étudiants, étudiants ou futurs étudiants (déjà allocataire ou non allocataire). Ils pourront échanger et poser leurs questions aux conseillers de la Caf de l'Hérault. De nombreuses invitations ont été adressées, les étudiants ou parents intéressés peuvent dès à présent poser leurs questions et voter pour la meilleure question sur http://livee.com/chat/caf/french/s_636963 la Caf y répondra en direct le 9 juillet ! Après le Tchat, L'intégralité des échanges seront disponibles sur ce même lien.

La page web spéciale #AideauLogementMontpellier :

La page #AideauLogementMontpellier a été créée spécialement pour les étudiants du département de l'Hérault. Elle livre toutes les informations utiles pour faciliter les démarches/demandes d'aide au logement. Elle est accessible sur www.herault.caf.fr/#AideauLogementMontpellier. Voici son url : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/actualites/annee/2018/aideaulogementmontpellier>

Le compte Twitter @caf34étudiants : toujours pour améliorer son accessibilité, la Caf est présente sur twitter. Cette présence sur les réseaux sociaux a pour vocation d'informer et de dialoguer avec les étudiants sur les conditions d'accès à l'aide au logement et les démarches en ligne. Ces espaces se veulent vivants et interactifs (mises à jour régulières sur les actualités, les événements...), et permettent de répondre aux interrogations des étudiants. De plus, ils sont un véritable tremplin au www.caf.fr sur lequel s'effectuent toutes les démarches liées à la saisie de la demande d'aide au logement et à la gestion du dossier via l'espace sécurisé : « mon compte ».

Un conseiller virtuel (dit Chatbot) disponible sur caf.fr. Il répond aux questions des étudiants et les guide dans leurs démarches sur caf.fr.

LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- 1. Le Tchat du 9 juillet de 19h à 20h30 (Cf ci-dessus)**
- 2. L'espace logement étudiants du 4 juillet au 13 septembre :**
Des hôtes sont à la disposition des étudiants pour les accompagner dans leurs démarches pour les aides au logement. Ce salon se tient dans le hall d'accueil de l'hôtel de Ville, 1 place Georges Frèche à Montpellier. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 sans interruption.

QUELQUES CHIFFRES

- **30 155 :** c'est le nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide au logement de la Caf, dont 16% au titre d'une colocation et 18% logeant au Crous.
- **171€ :** c'est le montant moyen mensuel de l'aide au logement versée aux étudiants.
- **103€ :** c'est le montant moyen mensuel de l'aide au logement versée aux étudiants en colocation
- Entre juillet et décembre 2018, ce sont plus de **20 300** demandes d'aide au logement qui ont été instruites, plus de **267 300** pièces qui ont été traitées, et plus de **13 357** dossiers de premières demandes.

POUR GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ, LA CAF ORGANISE CETTE CAMPAGNE EN 5 TEMPS.

1. La simulation de l'aide au logement :

mois de juillet - résultats du bac >

C'est le moment pour les étudiants de débiter leurs recherches de logement. Pour évaluer leur budget pour leur logement, la Caf invite les étudiants à estimer leur droit à l'aide au logement en ligne sur caf.fr

2. La demande :

Elle est à faire au moment de l'emménagement pas avant >

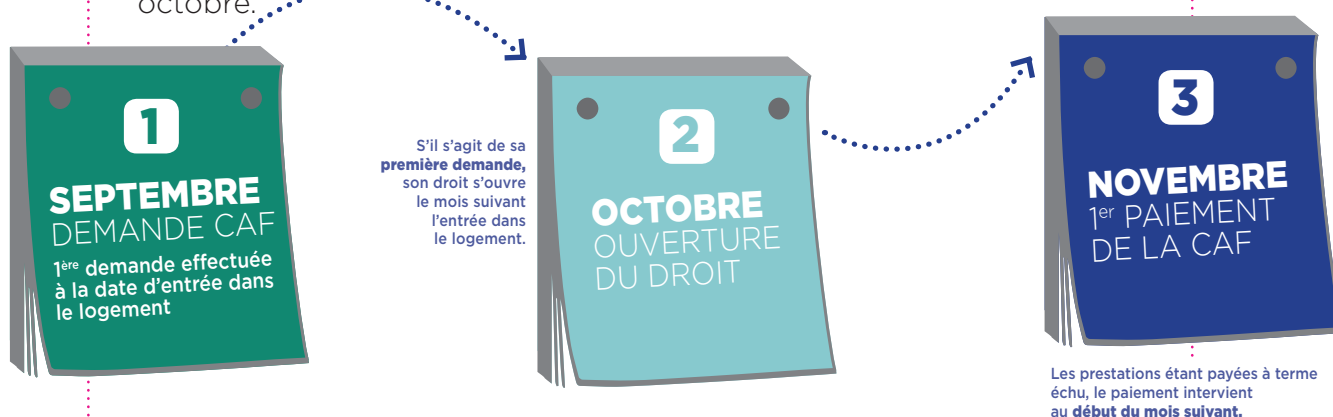
Une fois leur emménagement (pas avant) les étudiants doivent faire leur demande sur caf.fr. Il est fortement recommandé d'indiquer le numéro de téléphone portable et leur adresse mail - indispensable pour l'ouverture de leur espace personnalisé «Mon Compte» sur caf.fr.

3. Le suivi du dossier : pour suivre le traitement de leur demande >

Les étudiants doivent activer leur espace «Mon Compte» sur caf.fr ou télécharger l'appli mobile «Caf-Mon Compte» disponible sur l'App store et Google Play.

4. le 1^{er} versement :

L'aide au logement est calculée à compter de la date de dépôt du dossier (demande en ligne) et non celle de son emménagement. Le droit s'ouvre le mois suivant, si toutes les conditions sont réunies. Les prestations étant payées à terme échu, le paiement se fait au début du mois suivant. Exemple : L'étudiant fait sa demande en ligne le 1^{er} août, il vient d'emménager, son droit s'ouvre le 1^{er} septembre, payé vers le 5 octobre.



5. les changements de situation en cours d'année (vie en couple, nouveau job, stage...)

Les étudiants sont invités à indiquer leurs changements de situation sur leur espace «Mon Compte» sur l'appli mobile ou sur le site caf.fr. Il est important que les étudiants déclarent un changement au plus vite pour éviter de devoir rembourser à la Caf des sommes perçues à tort.